

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 14 avril 2010 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Stéphane Berthe, Donald Mailly, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2010
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de mars 2010
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec – Opposition à la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées
8. Appui à la MRC de Bellechasse – Projet de règlement relatif à la diffusion d'information
9. Rapport du comité de transport
10. Impression des titres de transport
11. Carte réseau et routière
12. Réparation d'un abribus
13. Desserte en transport en commun - Service supplémentaire les 2 et 5 avril 2010
14. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 25A et 35 du 27 juin au 14 août 2010 inclusivement
15. Prolongement du circuit numéro 18 jusqu'au 3 100, des Bâtisseurs à Terrebonne et ajustement des temps de parcours
16. Demande d'interconnexion présentée par le RUTAL pour les jours fériés

17. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2009
18. Nomination des vérificateurs pour l'année 2010
19. Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2010
20. Représentant des territoires de MRC au conseil d'administration de Culture Lanaudière
21. Adhésion au Conseil de la Culture de Lanaudière et nomination du représentant de la MRC Les Moulins
22. Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et nomination des représentants de la MRC Les Moulins
23. Gala des Grands prix du tourisme québécois
24. Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
25. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119
26. Autorisation de paiement à LVM-Technisol inc. - Étude géotechnique - Stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
27. Publicité « *Semaine nationale de l'action bénévole* »
28. Publicité « *Hommage aux aînés* »
29. Projet de loi sur l'éthique dans le milieu municipal
30. Projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux
31. Demande de commandite – 13^e édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière
32. Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2010
33. Mise à jour du site internet de la MRC Les Moulins
34. Embauche d'un (1) chargé de projet, d'un (1) agent de communication et de six (6) agents de sensibilisation dans le cadre du projet de sensibilisation de l'herbe à poux
35. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un centre de détention à sécurité minimale
36. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-30 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un centre de détention à sécurité minimale

37. Mission Transports publics 2010
38. Demande d'interconnexion de l'Association des Personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL) (6 juin 2010 – AGA/AGS)
39. Demande d'interconnexion pour la 13^e assemblée générale annuelle du RUTAL le 16 juin 2010
40. Période de questions
41. Clôture de la séance

7338-04-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7339-04-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7340-04-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2010

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7341-04-10 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 705 361,00\$ pour le mois d'avril 2010 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer avril 2010* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-033 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 705 361,00\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7342-04-10 Liste des chèques émis au mois de mars 2010

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2010 pour un montant de

2 208 464,34\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mars 2010* »).

ADOPTÉ

7343-04-10 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Avril 2010* »).

ADOPTÉ

7344-04-10 Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec – Opposition à la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel les unions municipales ont présenté un mémoire;

CONSIDÉRANT QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9% aux dernières élections scolaires de 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des Municipalité demandaient en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle : l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la

présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réitère l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay, au maire de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au maire de Mascouche, monsieur Richard Marcotte, aux conseillers municipaux des villes de Terrebonne et de Mascouche, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Table des Préfets de Lanaudière et à la Table des préfets et élus de la couronne Nord de Montréal.

ADOPTÉ

7345-04-10 Appui à la MRC de Bellechasse – Projet de règlement relatif à la diffusion d'information

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.M. 067-10, adoptée par le conseil de la MRC de Bellechasse le 17 mars 2010, concernant le projet de loi sur la diffusion de l'information;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins est en accord avec la position de la MRC de Bellechasse relativement à ce projet de loi;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Bellechasse dans sa démarche auprès de la Direction de l'accès à l'information du Secrétariat à la Réforme des

institutions démocratiques concernant son opposition au projet de loi sur la diffusion de l'information.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay, au maire de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au maire de Mascouche, monsieur Richard Marcotte, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Table des Préfets de Lanaudière et à la Table des préfets et élus de la couronne Nord de Montréal.

ADOPTÉ

7346-04-10 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7347-04-10 Impression des titres de transport

CONSIDÉRANT la soumission datée du 8 avril 2010 de l'imprimerie J. B. Deschamps inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie J. B. Deschamps inc. pour l'impression de 26 500 planches de 6 billets en 4 lots, pour un montant de 5 817,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de l'imprimerie J. B. Deschamps inc. pour l'impression de 16 800 laissez-passer mensuels pour les mois de juillet à décembre 2010, pour un montant de 11 396,00\$, excluant les taxes

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-034 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 17 213,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2370-673 «Transport en commun - Impression des titres-horaires»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7348-04-10 Carte réseau et routière

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7040-06-09, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la production, la conception graphique et l'impression de 17 000 cartes routières du territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun d'abroger la résolution numéro 7040-06-09 afin de donner un mandat davantage adapté aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 8 avril 2010, présenté par monsieur Michel Piché de l'entreprise Cartes C.P. Enr., à la MRC Les Moulins, relativement à la production et à la conception graphique de 17 000 exemplaires de la carte réseau et routière pour un montant de 15 000,00\$, excluant les taxes, soit 0,88\$ l'unité ou de 20 000 exemplaires pour un montant de 15 800,00\$, excluant les taxes, soit 0,79\$ l'unité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 7040-06-09 soit et est abrogée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la production, la conception graphique et l'impression de 20 000 exemplaires de la carte routière du territoire de la MRC Les Moulins par l'entreprises Cartes C.P. Enr., conformément à sa soumission datée du 8 avril 2010, au montant de 15 800,00\$, excluant les taxes;

QUE, de façon non limitative, le réseau cyclable, les grandes artères routières et les grands équipements soient indiqués sur la carte.

QUE demande soit et est faite à l'entreprise Carte Géographique C.P. Enr de soumettre une esquisse pour fin d'approbation préalablement à l'impression des cartes.

QU'une version numérique de la carte routière soit remise à la MRC et que celle-ci puisse en disposer selon sa volonté. (*paragraphe amendé par R. 7434-06-10*)

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-034-1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 15 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7349-04-10 Réparation d'un abribus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à la réparation d'un abribus;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 22 mars 2010, présentée par Vitrierie Olympique Inc., au montant de 830,00\$, excluant les taxes, pour la réparation d'un abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise Vitrierie Olympique à procéder à la réparation d'un abribus, pour un montant de 830,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission présentée par Vitrierie Olympique en date du 22 mars 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-035 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 830,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 «*Entretien et réparation des autobus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7350-04-10 Desserte en transport en commun - Service supplémentaire les 2 et 5 avril 2010

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu d'ajouter du service les 2 et 5 avril 2010 sur les circuits numéros 19A et 18 desservant respectivement le Cégep Montmorency et le Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service, les 2 et 5 avril 2010 sur les circuits numéros 19A et 18, pour un montant de 1 100,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-036 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 100,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2370-439 «*Service de transport*»), soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7351-04-10 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 25A et 35 du 27 juin au 14 août 2010 inclusivement

Madame Denise Paquette donne avis de motion, dépose un projet de règlement, modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 25A et 35 du 27 juin au 14 août 2010 inclusivement et demande une dispense de lecture.

7352-04-10 Prolongement du circuit numéro 18 jusqu'au 3 100, des Bâtisseurs à Terrebonne et ajustement des temps de parcours

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le trajet du circuit numéro 18 soit prolongé jusqu'au 3 100, des Bâtisseurs à Terrebonne et que l'horaire du circuit numéro 18 soit modifié afin d'ajuster les temps de parcours, le tout selon l'annexe joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7353-04-10 Demande d'interconnexion pour les jours fériés

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC Les Moulins du 20 janvier 2010, la résolution numéro 7276-01-10 a été adoptée afin d'accepter la demande d'interconnexion, présentée par le Regroupement des Usagers de Transport Adapté de

Lanaudière (RUTAL), et ainsi offrir aux personnes handicapées, la possibilité de se déplacer sur tout le territoire de Lanaudière, sept (7) jours fériés pour l'année 2010, soit le vendredi Saint, le lundi de Pâques, la journée des Patriotes, la Saint-Jean-Baptiste, la Fête du Canada, la Fête du Travail et l'Action de grâces, et ce, à la condition que les autres services de transport adapté des MRC de la région de Lanaudière participent à l'interconnexion;

CONSIDÉRANT QUE seules les services de transport adapté des MRC de Montcalm, L'Assomption et Joliette ont accepté de participer à cette demande d'interconnexion;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 7276-01-10;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 7276-01-10 soit et est amendée et ainsi, que la demande d'interconnexion, présentée par le Regroupement des Usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sur tout le territoire de Lanaudière, sept (7) jours fériés pour l'année 2010, soit le vendredi Saint, le lundi de Pâques, la journée des Patriotes, la Saint-Jean-Baptiste, la Fête du Canada, la Fête du Travail et l'Action de grâces, soit et est acceptée uniquement en ce qui concerne l'interconnexion avec les MRC de la région de Lanaudière dont le service transport adapté participe à l'interconnexion, soit les MRC de Montcalm, L'Assomption et Joliette.

ADOPTÉ

7354-04-10 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2009;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, tels que préparés par Evancic, Perrault, Robertson, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier 2009 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2009 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7355-04-10 Nomination des vérificateurs pour l'année 2010

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la firme Evancic, Perrault, Robertson, représentée par monsieur Christian

Pimparé, soit mandatée et autorisée à faire la vérification des comptes de la MRC Les Moulins, à assister le personnel de la MRC, à préparer les états financiers, à vérifier et approuver les rapports d'exploitation à présenter au CRT Lanaudière pour l'année 2010, pour un montant de 16 800,00\$, excluant les taxes applicables, tel que soumis dans la lettre signée par Christian Pimparé, CGA pour la firme Evancic, Perrault, Robertson et datée du 8 avril 2010, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-037 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 16 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-413 «*Vérification comptable*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7356-04-10 Nomination des conseillers juridiques pour l'année 2010

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 6 avril 2010, présentée par Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés dans le cadre d'un mandat à forfait pour l'ensemble des services juridiques de la MRC au montant de 14 000,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins retienne les services de Me Jean-Pierre St-Amour de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés à titre de conseiller juridique pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, le tout conformément aux dispositions contenues dans la lettre datée du 6 avril 2010, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-038 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7357-04-10 Représentant des territoires de MRC au conseil d'administration de Culture Lanaudière

CONSIDÉRANT la représentativité des différents territoires au Conseil d'administration de Culture Lanaudière;

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le développement des arts et la culture dans chacun des territoires de la région Lanaudière;

CONSIDÉRANT le rôle d'un conseil d'administration déterminant les grandes orientations de développement et des actions qui ont des impacts sur les territoires;

CONSIDÉRANT l'importance que le milieu municipal accorde au développement artistique et culturel;

CONSIDÉRANT l'importance que le milieu municipal travaille de concert avec Culture Lanaudière, organisme régional dont la mission est d'oeuvrer au meilleur développement des artistes, artisans et organismes culturels, notamment à l'accès pour tous les citoyens à la culture et ce, dans toutes les MRC de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une telle responsabilité doit être supportée par une personne élue qui sera en mesure d'exprimer et de faire partager la vision municipale;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC identifie son représentant au sein du Conseil d'administration de Culture Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE déjà deux MRC délèguent chacune un élu à titre de représentant;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins suggère à chacune des MRC de Lanaudière de déléguer une personne élue pour siéger à titre de représentant de son territoire respectif.

QUE Culture Lanaudière modifie ses règlements généraux lors de la prochaine assemblée générale, de manière à confirmer que dorénavant, la représentation des territoires est sous la responsabilité d'une personne élue.

ADOPTÉ

7358-04-10 Adhésion au Conseil de la Culture de Lanaudière et nomination du représentant de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Josée Beaupré, représentante de la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière, se termine en juin 2010;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au Conseil de la Culture de Lanaudière pour l'année 2010-2011.

QUE madame Marie-Josée Beaupré, conseillère, soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-039 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7359-04-10 Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et nomination des représentants de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance du renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 20 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2010, au coût de 165,60\$, incluant les taxes.

QUE madame Marie-Josée Beaupré, conseillère, soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière. Madame Denise Paquette, conseillère, est nommée substitut.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-040 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 165,60\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7360-04-10 Gala des Grands prix du tourisme québécois

CONSIDÉRANT la tenue du Gala des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le vendredi 7 mai prochain, au Palais des Congrès de Montréal;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC mandate madame Denise Paquette, conseillère, ainsi que messieurs Stéphane Berthe et Clermont Lévesque, conseillers, pour le représenter au Gala des Grands Prix du tourisme québécois 2010. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-041 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 215,00\$ par inscription, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation – Congrès colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7361-04-10 Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 22 au 25 mai 2010 à Québec;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE monsieur Réal Hévey, chargé de projet en sécurité incendie, soit et est autorisé à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 22 au 26 mai 2010 à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-042 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 320,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2220-312 «*Congrès, colloques - Sécurité publique*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7362-04-10 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée numéro 7, datée du 7 avril 2010, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 3 102,59\$, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la

transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu'à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 3 102,59\$ conformément à l'article 9 de l'annexe « D » du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-043 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 102,59\$, poste budgétaire 2610-421 « *Stabilisation Berges Mascouche* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7363-04-10 Autorisation de paiement à LVM-Technisol inc. - Étude géotechnique - Stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins, par sa résolution numéro 7183-11-09, a octroyé à l'entreprise LVM-Technisol inc., le mandat pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins par l'entreprise LVM-Technisol inc., au montant de 21 508,00\$, incluant les taxes, concernant le mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise LVM-Technisol inc, la somme de 21 508,00\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels concernant le mandat octroyé à ladite entreprise, par la résolution numéro 7183-11-09 du conseil de la MRC Les Moulins, pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-044 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 21 508,00\$, poste budgétaire 2610-420, « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7364-04-10 Publicité « Semaine nationale de l'action bénévole »

CONSIDÉRANT QUE La Revue soulignera la Semaine de l'action bénévole dans son édition du 21 avril 2010 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE Le Trait d'Union soulignera la Semaine de l'action bénévole dans son édition du 24 avril 2010 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire de 1/2 page, pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 835,00\$, excluant les taxes, pour le journal La Revue et au coût de 725,00\$, excluant les taxes, pour le journal Le Trait d'Union.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-045 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 560,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - information*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7365-04-10 Publicité « Hommage aux aînés »

CONSIDÉRANT QUE La Revue prévoit souligner la Semaine nationale des aînés dans l'une des éditions du mois de mai 2010 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux aînés pour leur contribution à l'évolution de leur milieu de vie;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire de 1/2 page en couleur dans le journal La Revue, dans l'une des éditions du mois de mai 2010, pour rendre hommage aux aînés, au coût de 835,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-046 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 835,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - Information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7366-04-10 Projet de loi sur l'éthique dans le milieu municipal

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient également se doter de répondants à l'éthique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a de nombreuses réserves sur les intentions

gouvernementales de vouloir judiciariser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas démontré que la confiance des citoyens soit renforcée par une judiciarisation de l'éthique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 48, *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

CONSIDÉRANT QUE selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

CONSIDÉRANT QU'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux.

QUE les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay, au maire de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au maire de Mascouche, monsieur Richard Marcotte, aux conseillers municipaux des villes de Terrebonne et de Mascouche, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Table des Préfets de Lanaudière et à la Table des préfets et élus de la couronne Nord de Montréal.

ADOPTÉ

7367-04-10

Projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1, a.16., 63.2 et 155))

CONSIDÉRANT QUE le secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à

l'accès à l'information, sous l'autorité du ministre responsable des affaires intergouvernementales et de la réforme des institutions démocratiques, a soumis à l'UMQ et à la FMQ ainsi qu'aux associations municipales, un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement prévoit qu'un organisme public, incluant les municipalités du Québec, devra diffuser dans un site internet, une panoplie de documents et renseignements en sa possession ou produits par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion de l'information et sa mise à jour continue risquent d'obliger les municipalités à engager du personnel supplémentaire à temps plein pour respecter l'esprit et la lettre du projet de règlement;

CONSIDÉRANT la position des deux (2) unions municipales sur le projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement veut adopter le projet de règlement rapidement;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, bien que très favorable à la diffusion de l'information pour bien renseigner les citoyens, juge exorbitantes les dispositions contenues dans le projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux.

QUE le conseil s'oppose au projet de règlement dans sa forme actuelle et demande au ministre responsable, de réviser le projet tel que déposé et de prendre les avis des unions municipales et des municipalités du Québec en compte avant de poursuivre sa réforme.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay, au maire de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, au maire de Mascouche, monsieur Richard Marcotte, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Table des Préfets de Lanaudière et à la Table des préfets et élus de la couronne Nord de Montréal.

ADOPTÉ

7368-04-10

Demande de commandite – 13^e édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la 13^e édition du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière qui aura lieu les 28 et 29 août 2010 dans la région de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une commandite de 1 500,00\$ pour une période de trois (3) années consécutives, soit 2010, 2011 et 2012, dans le cadre du Vélo Santé au profit de la Fondation du CSSS du Sud de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n°2010-047 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 500\$, poste budgétaire 2110-311 «*Législation - frais de représentation*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7369-04-10 Fondation Dyson Moore – Campagne de financement 2010

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Dyson Moore sollicite la MRC Les Moulins dans le cadre de sa campagne de financement 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette commandite sera inscrite sur le Guide du visiteur remis à plus de 2000 visiteurs des Jardins Moore;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une commandite de Partenaire au montant de 1 500,00\$ à la Fondation Dyson Moore dans le cadre de sa campagne de financement 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010 - 048 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 «*Législation - Frais de représentation*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7370-04-10 Mise à jour du site internet de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les besoins récurrents de mise à jour du site internet de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Cybergénération datée du 18 mars 2010;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de services de Cybergénération proposant le forfait 25, soit une banque de 25 heures pour la mise à jour du site internet, au montant de 2 695,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010 - 049 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 695,00\$, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7371-04-10 Embauche d'un (1) chargé de projet, d'un (1) agent de communication et de six (6) agents de sensibilisation dans le cadre du projet de sensibilisation de l'herbe à poux (Abrogée par résolution 7458-06-10)

CONSIDÉRANT QU'en février 2010, le conseil de la MRC présentait une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2010 afin d'engager des étudiants pour le projet de sensibilisation l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est toujours en attente d'une réponse de Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge important de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de huit (8) étudiants, l'entrée en fonction de certains étant prévu au début mai;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager huit (8) étudiants dont un (1) chargé de projet au salaire horaire de 12,50\$, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, pour un maximum de seize (16) semaines, un (1) agent de communication au salaire horaire de 12,50\$, à raison de trente (30) heures par semaine, pour un maximum de seize (16) semaines, et six (6) agents de sensibilisation au salaire horaire de 9,50\$, à raison de trente (30) heures par semaine, pour un maximum de douze (12) semaines.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les paiements nécessaires à la bonne marche du projet de sensibilisation à l'herbe à poux.

ADOPTÉ

7372-04-10 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un centre de détention à sécurité minimale

Monsieur Richard Marcotte donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un centre de détention à sécurité minimale et demande une dispense de lecture.

7373-04-10 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-30 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un centre de détention à sécurité minimale

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1 à 97-9, 97-11 à 97-17, 97-19 à 97-26 et 97-28;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance

ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2010 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-30 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'autoriser l'implantation d'un centre de détention à sécurité minimale.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-30 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement numéro 97-30 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-30 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un avis sur le projet de règlement numéro 97-30, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

7374-04-10 Transports publics 2010

CONSIDÉRANT l'intérêt et la pertinence de déléguer des représentants de la MRC au rendez-vous « *Transports publics 2010* » ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Luc Labrecque, Donald Mailly et Daniel Pilon soient et sont autorisés à participer à l'événement *Transports publics 2010* du 8 au 10 juin 2010.

QUE les dépenses inhérentes à leur participation seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

QUE ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 2370-312 « *Congrès, Colloques* ».

ADOPTÉ

7375-04-10 Demande d'interconnexion de l'Association des Personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL) (6 juin 2010 – AGA/AGS)

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la 3^e assemblée spéciale et à la 16^e assemblée générale annuelle qui se tiendront au Pavillon du Grand-Coteau à

Mascouche, le 6 juin 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande d'interconnexion, présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice pour l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la 3^e assemblée spéciale et à la 16^e assemblée générale annuelle qui se tiendront au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche, le 6 juin 2010.

ADOPTÉ

7376-04-10 Demande d'interconnexion pour la 13^e assemblée générale annuelle du RUTAL le 16 juin 2010

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Nathalie Savard, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la 13^e assemblée générale annuelle qui se tiendra au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche, le 16 juin 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent la demande présentée par madame Nathalie Savard, coordonnatrice pour le Regroupement des usagers de Transport Adapté de Lanaudière (RUTAL), afin de permettre aux usagers intéressés, de participer à la 13^e assemblée générale annuelle qui se tiendra au Pavillon du Grand-Coteau à Mascouche, le 16 juin 2010.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, et monsieur Tessier, citoyen de Mascouche, questionnent concernant le point « Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec – Opposition à la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées.

7377-04-10 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et

secrétaire-trésorier